

une cuillerée de savon de castille pulvérisé, ajoutez une cuillerée de térébenthine de Venise; mélangez-les bien en emplâtre et appliquez sur le panaris. Si vous avez dix panaris à la fois faites autant d'emplâtres. Renouvelez cette emplâtre deux fois par jour. En quatre ou cinq jours votre panaris, s'il n'est pas déjà ouvert avant de mettre votre emplâtre, aura un trou jusqu'à l'os, où se trouvait enfermée la matière avant que l'emplâtre l'eût fait sortir. Si le panaris a déjà été lancé ou s'est ouvert de lui-même, ou est sur le point de vous emporter le doigt jusqu'à la première jointure; mettez toujours votre emplâtre; il n'ira pas plus loin, et avec le temps votre doigt guérira, même si l'os est parti. Comme de raison l'emplâtre ne vous rendra point votre os perdu, mais vous guérira en peu de temps.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

CANADA, }  
 PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE,  
 No. 893. } District de Kamouraska.

DAME HELCIA ROY, épouse commune en biens de Clément Phaucas dit Raymond, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame du Lac, dans le dit District, et maintenant de Salmon Falls, de New-Hampshire, l'un des Etats Unis d'Amérique, dûment autorisé à ester en justice,

Demanderesse,

vs.

Le dit CLÉMENT PHAUCAS DIT RAYMOND,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée ce jour par la dite Demanderesse contre le dit Défendeur.

ALF. DIONNE,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, 9 mars 1887.

## Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)oo(—

BETAIL A VENDRE,

JERSEY-CANADIEN.

DEUX TAUREAUX JERSEY,

pur-sang, cinq ans, très beaux reproducteurs.

TAUREAUX ET GENISSES DE L'AN DERNIER.

VEAUX DU PRINTEMPS,

TAUREAUX ET GENISSES.

## Cochons Yorkchires.

S'adresser à

J. ISRAEL TARTE, Québec,

Ou N. TARTE,

Rivière-au-Pin, P. Q.

23 juin 1887.

## A VENDRE

A LA

Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.

Veaux purs Ayrshires, avec ou sans pedigree; cochons Berkshires; blé de la Mer Noire, de choix.

S'adresser à

JOSEPH ROY,

Chef de pratique,

14 avril 1887.

## AVIS PUBLIC

A tous et chacun des débiteurs de Thomas Lavoie, marchand, de la ville de Fraserville.

AVIS vous est par les présentes donné que les livres, dettes, réclamations et comptes dus et appartenant au dit Thomas Lavoie par billets promissaires, comptes courants, ou en vertu d'aucun autre titre quelconque, ont été vendus et transportés à Jean Baptiste Pouliot écnier, notaire, de la dite ville de Fraserville, dans le district de Kamouraska, en vertu d'un acte de vente en sa faveur par Louis Nil Paquet, écnier, bourgeois, de la dite ville de Fraserville, en sa qualité de curateur dûment élu en justice aux biens du dit Thomas Lavoie, failli, et dûment autorisé à cette fin par une ordonnance d'un juge de la Cour Supérieure, et par les inspecteurs à la faillite du dit Thomas Lavoie, à Fraserville susdit, devant Mre. Jos. Thomas Jones, notaire public, le trente-un mai 1887.

J. B. POULIOT, N. P.

Fraserville, 10 juin 1887

16 juin 1887.



## Chemin de Fer du Cap Breton.

Sec-Detroit de Canso à Grand Narrows.

Soumissions pour les Travaux de Construction.

DES SOUMISSION CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le chemin de fer du Cap Breton" seront reçues à ce bureau d'aujourd'hui à mercredi midi, le 6 JUILLET 1887, pour certains travaux de construction.

Les plans et devis seront livrés à l'examen au bureau de l'ingénieur en chef et gérant général des chemins de fer du Gouvernement à Ottawa, et aussi au bureau du chemin de fer du Cap Breton à Port Hawkesbry, C. B. le et après le sixième jour de juin 1887, où l'on pourra se procurer, sur application, les spécifications générales et les formules de soumission.

Aucune soumission sera considérée à moins qu'elle ne soit produite sur les formules imprimées et qu'on ne se soit conformé à toutes les conditions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire,

Département des chemins de fer et canaux, }  
 Ottawa, 27 mai 1887

10 juin 1887.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'été---1887

Le et après lundi, 14 juin 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Pour Lévis.....              | 12.13 A. M. |
| Pour Halifax et St-Jean..... | 10.37 A. M. |
| Pour Lévis.....              | 11.03 A. M. |
| Pour Lévis.....              | 5.10 P. M.  |
| Pour la Rivière-du-Loup..... | 5.10 P. M.  |
| Pour la Rivière-du-Loup..... | 9.35 P. M.  |

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,  
 Moncton, N. Bk., 9 juin 1887.